



RECYCLAGE DES BREVETS D'ENCADREMENT

EFS – EFPS – EFC

La formation et la délivrance de brevets d'encadrement par la Fédération française de spéléologie poursuit un triple enjeu :

- Garantir la qualité de l'encadrement des pratiques et les meilleures conditions de sécurité possibles ;
- Certifier et se porter garant des compétences des encadrants ;
- Protéger la responsabilité des organisateurs, en ce qui concerne l'attestation des compétences des encadrants.

Le code du sport impose aux fédérations sportives de mettre en œuvre toute mesure visant à protéger la santé et l'intégrité physique des pratiquants : la création et l'application de règles techniques, la structuration et l'organisation de formations de pratiquants, d'encadrants ou encore le suivi de l'accidentologie et la mise en œuvre d'outils de prévention des risques en font partie.

C'est dans ce contexte que la Fédération française de spéléologie délivre des brevets d'encadrant (initiateur, moniteur ou instructeur) à ses adhérents : ils attestent de compétences et de savoirs dans une discipline (spéléologie, plongée souterraine ou canyonisme) au moment de la délivrance du titre. Les brevets sont acquis tant que leur titulaire est licencié à la FFS.

Le recyclage de ces brevets, tous les cinq ans, vise à maintenir, actualiser et élargir les compétences acquises lors de la formation initiale :

- Entretien des connaissances acquises par les brevetés lors de leur formation initiale ;
- Mise à jour des connaissances relatives aux évolutions des pratiques (technique, pédagogie, réglementation, prévention des risques, etc.) et aux actualités du projet fédéral ;
- Enrichissement des pratiques par l'échange avec des pratiquants de tout le territoire national ;
- Harmonisation des formations sur tout le territoire.

Les obligations et modalités de recyclage ci-dessous entrent en vigueur en 2021.

Qui doit être recyclé ?

La FFS incite tous les brevetés à être à jour de leur recyclage. De plus :

Encadrement de stages fédéraux agréés au niveau national :

- Spéléologie : 2/3 des encadrants d'un stage agréé EFS doivent être brevetés recyclés.
- Plongée souterraine et Canyonisme : 100% des encadrants d'un stage agréé EFPS ou EFC doivent être brevetés recyclés, à l'exception des stages permettant le recyclage des cadres pour lesquels 2/3 des encadrants doivent être brevetés recyclés.

Encadrement de public scolaire ou ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : Lorsque la réglementation impose la détention d'un brevet, celui-ci doit être à jour de recyclage. Pour plus d'informations, consulter :

- [Espace scolaire](#)
- [Espace accueil collectif de mineurs](#)



Autres encadrements (comité, club, EDSC, ECSC, JNSC...) : Le président de la structure organisatrice est responsable des équipes qu'il constitue pour l'encadrement d'actions de formation. Il doit s'assurer que leurs compétences et/ou brevets sont adaptés à la difficulté de la sortie et au profil du public. Si l'encadrant est breveté et à jour de recyclage, ses compétences sont attestées de fait par la Fédération française de spéléologie.

Quand se recycler ?

Le recyclage est à réaliser au plus tard 5 ans après l'année d'obtention du brevet, puis tous les 5 ans au plus (années calendaires).

Par exemple : Le titulaire d'un brevet délivré le 1^{er} juin 2013, est considéré comme non recyclé à partir du 1^{er} janvier 2019. S'il se recycle le 1^{er} mars 2020, il sera à jour de recyclage jusqu'au 31 décembre 2025.

La date de validité du recyclage d'un breveté est indiquée sur sa fiche profil membre sur AVENS (base de données fédérale).

Quel est le contenu du recyclage ?

Trois thèmes doivent être obligatoirement abordés lors du recyclage :

- Thème 1 : Actualisations techniques et pédagogiques
- Thème 2 : Évolutions réglementaires / Prévention des risques
- Thème 3 : Projet fédéral

Un thème complémentaire peut être ajouté en fonction des besoins spécifiques des écoles et des participants. Ce thème est éventuellement défini annuellement par la Direction Nationale de chaque école. Les participants sont également invités à faire des propositions de thèmes qu'ils aimeraient voir aborder.

Pour les brevets de l'EFPS, le recyclage du diplôme de secourisme est obligatoire.

Quelles sont les modalités de recyclage ?

Les modalités de recyclage possibles sont :

- Participer à des journées de formation continue (JFC),
- Participer à l'encadrement d'un stage reconnu comme permettant le recyclage d'un breveté.

Le tableau en page suivante explicite ces procédures.

Les stages reconnus comme permettant le recyclage d'un brevet sont définis lors de la délivrance de l'agrément du stage. Les brevetés désirant se recycler sur un tel stage doivent se renseigner auprès de l'organisateur du stage.



	Spéléologie	Canyonisme	Plongée souterraine
Initiateur	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum OU • Encadrement d'un stage : <ul style="list-style-type: none"> - Agréé par l'EFS - 5 jours minimum sur le même stage - Niveau découverte ou SFP1 ou SFP2 - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence d'un moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum OU • Encadrement d'un stage : <ul style="list-style-type: none"> - Agréé par l'EFC - 5 jours minimum sur le même stage - Niveau découverte ou SFP1 - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence d'un moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage secourisme (tous les 3 ans) ET • Encadrement de stages : <ul style="list-style-type: none"> - Agréés par l'EFPS - 10 jours minimum sur 5 ans - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence (même site d'activité) d'un moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage
Moniteur	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou encadrement à des journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum OU • Encadrement d'un stage : <ul style="list-style-type: none"> - Agréé par l'EFS - 5 jours minimum sur le même stage (ou 2 stages SFPC) - Niveau SFP2 ou initiateur ou SFPC - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence d'un autre moniteur recyclé ou d'un instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou encadrement à des journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum OU • Encadrement d'un stage : <ul style="list-style-type: none"> - Agréé par l'EFC - 5 jours minimum sur le même stage (ou 2 stages SFPC) - Niveau SFP2 ou initiateur ou SFPC - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence d'un autre moniteur recyclé ou d'un instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage secourisme (tous les 3 ans) ET • Participation ou organisation de 2 stages journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum chacun ET • Organisation et participation aux stages : <ul style="list-style-type: none"> - Agréés par l'EFPS - 10 jours minimum sur 5 ans - En présence (même site d'activité) d'un autre moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage
Instructeur	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou encadrement à des journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum OU • Encadrement d'un stage : <ul style="list-style-type: none"> - Agréé par l'EFS - 5 jours minimum sur le même stage (ou 2 stages SFPC) - Niveau SFP2 ou initiateur ou SFPC ou M1 ou M3 ou UV technique - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence d'un moniteur recyclé ou d'un autre instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou encadrement à des journées de formation continue (JFC) d'une durée de 2 jours minimum OU • Encadrement d'un stage : <ul style="list-style-type: none"> - Agréé par l'EFC - 5 jours minimum sur le même stage (ou 2 stages SFPC) - Niveau SFP2 ou initiateur ou SFPC ou monitorat ou SFP3 - Thèmes minimaux* inclus au planning - En présence d'un moniteur recyclé ou d'un autre instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et participation aux stages : <ul style="list-style-type: none"> - Agréés par l'EFPS - 10 jours minimum sur 5 ans - En présence (même site d'activité) d'un autre moniteur ou instructeur recyclé participant à l'ensemble du stage

* Thèmes minimaux : Le stage doit inclure dans son planning des temps axés sur la prévention des risques, les évolutions réglementaires et le projet fédéral.



Glossaire

FFS : Fédération Française de Spéléologie

EFS : Ecole Française de Spéléologie

EFPS : Ecole Française de Plongée Souterraine

EFC : Ecole Française de Canyonisme

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

EDSC : Ecole Départementale de Spéléologie et de Canyonisme

ECSC : Ecole de Club de Spéléologie et de Canyonisme

JNSC : Journées Nationales de Spéléologie et de Canyonisme

AVENS : nom de la base de données fédérale <https://avens.ffspeleo.fr/>

JFC : Journées de Formation Continue

SFP1 / SFP2 / SFP3 : Stage de Formation Personnelle niveau 1, 2 ou 3

SFPC : Stage de Formation Personnelle Complémentaire

M1 / M3 : Modules 1 et 3 du parcours de formation moniteur spéléo

UV technique : Unité de valeur technique du parcours de formation instructeur spéléo

Mise à jour : Avril 2020

